



**Réponse de Monsieur Xavier BETTEL, Ministre des Communications et des Médias, Ministre de la Digitalisation, à la question parlementaire n°7488 du 19 janvier 2023 de Madame la Députée Lydia MUTSCH concernant « Signature d'un nouvel accord avec l'entreprise informatique américaine Cisco ».**

Le bilan du premier accord conclu avec Cisco en 2018 (appelé 'Country Digital Acceleration Program', ci-après CDA) est un bilan positif qui est en continuité avec les éléments fournis dans la réponse à la question parlementaire n°2733.

Ainsi, le premier CDA a résulté en des coopérations concrètes avec des acteurs du monde de la recherche et de l'enseignement.

Cisco a par exemple soutenu le projet de recherche COLLAB21<sup>1</sup> dans lequel la recherche en méthodes pédagogiques, c'est à dire des techniques d'apprentissage de modules en ligne, a pu être améliorée. Le CDA a également facilité une offre de formation continue dans le cadre de la Cisco NetAcademy, avec le soutien du centre de compétence de l'Université (2100 étudiants certifiés jusqu'en 2022). Dans ce sens, et c'est l'intention pour la deuxième version du MoU, l'administration publique a pu ajouter à son mix de formations un acteur privé qui contribue au *knowledge transfer* dans un secteur en pénurie constante de talent.

Les autres volets de ce premier CDA ont contribué à réaliser des projets de cybersécurité avec un opérateur de télécommunication ainsi qu'avec l'administration publique respectivement. Finalement, une étude de faisabilité économique a pu être réalisée pour un projet de high-performance computing.

Enclenchée par la signature récente d'un nouveau Memorandum of Understanding (MoU), la deuxième période de collaboration avec Cisco pourrait être dédiée au *digital skills*, à la soutenabilité et efficacité énergétique ainsi qu'à la cybersécurité. Ce choix reflète entre autre les priorités du gouvernement en tant que catalyseur d'opportunités dans l'offre de formations réellement en manque sur le marché et pouvant représenter un facteur de compétitivité internationale. Le gouvernement répond ainsi aux besoins de profils TIC. Cependant, ce MoU n'est qu'une déclaration d'intention de continuer de collaborer : un CDA correspondant n'est pas encore conclu.

Le volet cybersécurité n'implique pas un accès sur des données étatiques quelconques – il s'agit plutôt d'évaluer différents problèmes concrets qui nécessitent des études de faisabilité ou encore des solutions plus complexes.

---

<sup>1</sup>[https://wwwfr.uni.lu/universite/actualites/diaporama/ameliorer\\_les\\_experiences\\_collaboratives\\_grace\\_a\\_l\\_innovation\\_digitale](https://wwwfr.uni.lu/universite/actualites/diaporama/ameliorer_les_experiences_collaboratives_grace_a_l_innovation_digitale)

Il n'y a pas à proprement parler un coût pour le Luxembourg puisque les MoU en question n'ont pas d'implications financières - le Luxembourg ne s'oblige pas à acquérir des services ou des produits de l'entreprise en question.

Luxembourg, le 7 février 2023

Le Ministre des Communications et des Médias  
(s.) Xavier Bettel